

Appel à projets: Développer / introduire les pêches complètement documentées en Europe

Montant du financement : jusqu'à 75 000 € (ou équivalent)

Durée du financement : jusqu'à 18 mois, paiement complet dès le début

Clôture de l'appel à projets : 31 octobre 2017

Début du financement : selon les besoins du bénéficiaire

Instructions : Les candidats peuvent soumettre plus d'une proposition, mais chaque proposition doit suivre les instructions ci-dessous :

Contexte et justification

Cadre juridique pour les pêches complètement documentées

L'article 15 de la politique commune de la pêche (PCP) introduit l'obligation pour les Etats Membres de déclarer l'intégralité de leurs captures. Les captures d'un État membre, rejets inclus, doivent coïncider avec les quotas. Dans le cas contraire, le « schéma de remboursement » peut être utilisé, comme le prévoit le Règlement de contrôle. Un régime de pêches complètement documentées permet aux États membres de suivre la performance de leur flotte et a le potentiel d'empêcher la mise en place de ces « schémas de remboursement ».

Non seulement ceci est une exigence, mais l'obtention de pêches complètement documentées permettra l'élimination d'une gestion prescriptive des pêches, remplacée par une gestion axée sur les résultats.

Funding Fish et les pêches complètement documentées

Funding Fish finance des projets et des campagnes visant à assurer une pêche durable en Europe. FF suit un principe simple fondamental à toute gestion efficace : la nécessité d'établir un objectif clair, puis de surveiller les progrès réalisés pour atteindre cet objectif. Dans le cadre de la pêche européenne, Funding Fish considère l'atteinte du RMD d'ici 2020 (tel que défini par l'article 2.2 du Règlement de base de la PCP) comme l'objectif, avec les pêches complètement documentées comme l'outil de suivi des progrès réalisés (Article 15 de la PCP).

Acheteurs de produits de la mer et pêches complètement documentées

Les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs veulent s'assurer que leurs produits de la mer proviennent de stocks bien gérés et exploités durablement, ainsi que de pêches respectant les lois. Les transformateurs et les distributeurs se soucient de plus en plus de la traçabilité de leurs produits de la mer, de leur source jusqu'au magasin, afin de respecter leurs engagements en matière de durabilité et légalité. Les pêches complètement documentées sont l'un des outils à disposition des navires de pêche afin de répondre aux attentes croissantes des transformateurs et des distributeurs. Funding Fish souhaite aider les pêcheurs (et autres parties prenantes) à répondre à ces demandes et organise donc un appel à projets dont le but est de permettre la mise en place de pêches complètement documentées.

Appel à projets:

L'objectif de l'appel à projets est d'accroître l'adoption des pêches complètement documentées par les pêcheurs et les organismes de gestion, notamment par le biais d'une surveillance électronique à distance.

Un projet lauréat pourrait aborder l'un des sujets suivants : amélioration des données de captures, Informer des pratiques de pêche, automatisation des déclarations, amélioration du contrôle et renforcement de la traçabilité.

Les activités couvertes par cet appel à projet incluent : l'amélioration de nos connaissances sur la surveillance électronique à distance, la mise en place d'une surveillance électronique à distance efficace, l'identification des obstacles à l'adoption des pêches complètement documentées, la proposition de solutions pour améliorer cette adoption.

Les projets déposés doivent inclure une stratégie de communication sur la façon de diffuser les résultats obtenus et définir les cibles clés.

Champ géographique : la Baltique, la mer du Nord, les eaux nord-ouest, les eaux sud-ouest et la Méditerranée (sous juridiction UE).

Cofinancement : le cofinancement n'est pas une exigence, mais les projets cofinancés pourraient être favorisés.

Conditions:

Les propositions doivent être soumises en anglais.

- Document n°1 : jusqu'à 5 pages de présentation du projet
- Document n°2 : 1 page de plan de travail et de chronologie
- Document n°3 : 1 page de budget détaillé

Comptes rendus:

Un mois après la fin du projet :

- Document n°1: de 3 à 5 pages présentant les succès, échecs et leçons du projet
- Document n°2 : 1 page de rapport sur le budget et les dépenses

Funding Fish pourrait souhaiter visiter les projets financés.

Comment soumettre les projets :

Veillez envoyer votre demande par courrier électronique avec les trois documents ci-dessus à info@fundingfish.eu. L'objet devra être [FDF - "Nom de l'organisation" - "Nom du projet"]. Vous serez informé de besoins supplémentaires ou de votre financement par courrier électronique au plus tard 30 jours après la date de clôture.